

## **« L’abrogation de la neutralité du net aux Etats-Unis est un enjeu de société »**

*Par Christophe Alcantara, enseignant-chercheur en Sciences de l’Information et de la Communication, Institut du Droit, des territoires et de la Communication (IDETCOM), Université Toulouse 1 Capitole, France.*

La commission fédérale des communications aux Etats-Unis, sous l’impulsion de son président Ajit Pai, a décidé d’abroger la neutralité du net, le 14 décembre dernier. Ce concept assurait jusqu’à présent la garantie d’égalité du traitement des flux de données. Les fournisseurs d’accès à Internet (FAI) ne pouvait pas discriminer le contenu proposé sur le web. Ce principe d’égalité de traitement, de neutralité reposait sur les utopies fondatrices d’Internet et plus particulièrement l’égalité d’accès, la gratuité et la logique de don/contre-don qui animaient les premières communautés d’internautes. On pourrait nous opposer alors qu’internet en devenant la technologie de substitution au programme d’autoroutes de l’information, lancé au début des années 90 par Bill Clinton et Al Gore est devenu un dispositif marchand depuis son appropriation par le grand public. Cela est vrai, mais il demeurait jusqu’à ce jour une garantie dans l’accessibilité technique à un contenu sans la censure éventuelle d’un FAI. Les opérateurs du contenant ne sélectionnaient pas le contenu. On pourrait appréhender cet enjeu à travers le seul prisme idéologique que certains laissent sous-entendre en dénonçant une mission de service public porté par des opérateurs privés. Il n’en est rien. Jusqu’à ce jour, les fournisseurs d’accès à Internet ne souffrent pas de problème de rentabilité des deux côtés de l’Atlantique. Alors pourquoi avancer l’argument du coût de la bande passante pour justifier la discrimination par des services d’accès à Internet par le prix ? Pourquoi faudrait-il payer plus cher un accès internet lorsque l’on souhaite télécharger un enseignement à distance qui intègre une vidéo, une visioconférence, ou une fiction sur Netflix ? Pour quelle raison le financement de l’augmentation du débit de la bande-passante doit être supporté par les internautes, in fine ? La solution envisagée nous semble tout-à-fait inappropriée et même contreproductive. En effet, l’objectif sous-jacent est de capter ce que la théorie du consommateur en microéconomie nomme le surplus du consommateur, c’est-à-dire la différence qu’il y a entre le prix que l’internaute serait prêt à payer pour maintenir son niveau de service sur Internet et le prix actuellement payé. Cette disposition à payer étant supérieure au prix actuel du marché, il y a donc une potentielle marge commerciale à capter pour maintenir ou accroître la rentabilité des FAI. Tout cela serait concevable et même acceptable si Internet était un bien de consommation courante. Or, internet est un média, un bien culturel etc, qui nécessite un accès universel non discriminé. Cela est d’autant plus vrai qu’il est une source d’information quotidienne pour de plus en plus d’internautes. Or, si les FAI discriminent les contenus, ils vont orienter les internautes vers des programmes de contenu partenaire. Il est alors aisé de comprendre que si l’opérateur économique du contenant est aussi l’opérateur de contenu et qu’il a la possibilité légale de ne pas respecter la neutralité du net, alors il n’y a plus d’obstacles à une vision monopolistique et hégémonique du web. Cela pourrait considérablement affaiblir notre société qui est déjà très touchée par l’invasion des réseaux sociaux dans un débat démocratique à chaud ou bien des politiques se brûlent les ailes à cause de l’injonction d’instantanéité de réaction en ligne qui est pour certain le seul moyen d’exister (un peu) médiatiquement.

Le web va donc changer en profondeur. Il ne va plus rien rester des utopies fondatrices du web qui sont encore à l’origine de bien des initiatives et des innovations digitales, source de croissance

économique. La directive européenne d'Avril 2016 qui garantit les principes de neutralité du net en France et plus largement en Europe pourrait être remise en cause par un lobby intense, actuel et à venir des acteurs des télécommunications. Des figures historiques de l'avènement d'Internet tels que Vinton Cerf et Tim Berners-Lee, respectivement créateur d'internet et du web se sont opposés à l'abrogation de la neutralité d'Internet.

Nous pensons que les FAI américains ont franchi une ligne rouge qui peut vraisemblablement se retourner contre eux. En effet, pour beaucoup d'internautes, la confiance est rompue. Or celle-ci est la base même du contrat tacite qui doit unir un FAI et un internaute. Il y a une éthique du traitement de l'information équitable qui doit être garanti, lors de la souscription d'un abonnement. L'éthique est un vœu pieux... Tout comme la commission de déontologie n'a rien trouvé de répréhensible dans la nomination de Manuel Barroso chez Goldman-Sachs, il n'y aurait rien d'interpellant à ce que la président de la commission qui instaure la fin de neutralité du net, Ajit Pai, soit un ancien salarié de VERIZON, FAI américain. L'univers digital peut faire œuvre d'intelligence collective et nous croyons que cet électrochoc va stimuler l'innovation pour proposer des alternatives crédibles à l'abrogation de la neutralité du net.